

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. François Barret, maire
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3
M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4
M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5
M. Benoit Mathieu, conseiller au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur François Barret, maire.

Assistent à la séance : M^e Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier et Mme Magdalen Blanchet, directrice générale.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Martin Boivin
Il est résolu

231-15

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en déplaçant le n° 3 : *Période de questions* à la suite et du point n° 5 : *Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 de telle façon que les points n^{os} 3, 4 et 5 soient les suivants :*

- 3.- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016;
- 4.- Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 5.- Période de questions

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016;
- 4.- Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 5.- Période de questions
- 6.- Clôture de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Benoît Mathieu
Il est résolu

232-15

D'adopter les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses pour l'exercice financier 2016 au montant de 8 100 000 \$, telles que présentées sur le formulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 4

Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018

233-15

Sur la proposition de monsieur Martin Boivin
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018, tel qu'il est déposé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

Point n° 6

Levée de la séance

234-15

Sur la proposition de monsieur Benoît Mathieu
Appuyée par monsieur Pierre Doré
Il est résolu

À 19 h 53 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, avocat
Greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

François Barret
Maire